



Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »

Anne Gotman (sous dir.)

Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme,
2004, Paris, 492 p.

Les différentes études réunies dans cet ouvrage abordent l'« hospitalité » publique en analysant les « processus de construction des frontières de l'intégration » mis en oeuvre dans les politiques d'hospitalité de plusieurs villes: « qui accueille qui, et selon quels critères sont identifiés les accueillis ? Quelle place la communauté installée des ressortissants et des résidents ménage à l'étranger, l'arrivant, le non-ressortissant ? » (A. Gotman).

Le choix des communes se justifie en ce que la commune, cet « atome de la République » est un bon échelon d'analyse « tant en matière de productions normatives que de politiques d'accueil. Comme échelon de la proximité, il est au plus près des relations privées de ses membres, il est l'espace de premières solidarités » (C. Daadouch).

Ces « frontières d'intégration » se dessinent dans l'accueil du religieux (Mantes-la-jolie, Berlin, Montréal), l'accueil des demandeurs d'asile (Dublin, Calais), l'accueil de la précarité (Lyon, Roubaix, Nantes, Strasbourg, Nanterre).

Identifier qui accueillir

Les stratégies d'identification de l'altérité sont au principe des politiques municipales. Et le procédé d'identification porte en lui les germes des politiques locales. Tout un arsenal d'identifications et de catégorisations de groupes, communautés et appartenances des étrangers se met à l'oeuvre en s'appuyant sur des constructions discursives et des représentations de l'Autre sans lien avec les définitions du droit : critère de la langue, de la religion, de la psychologie des individus... On devine la perversion de ces catégorisations quand l'édile reprend comme siens les préjugés de ses électeurs en reproduisant leurs propos. Car la catégorisation des étrangers au sein d'une municipalité, comme la distinction entre nationaux et étrangers, se construit aussi à travers la division du travail entre services, et les conflits internes qui y ont cours entre les élus (adversaires politiques ou de même bord).

Les frontières communales

L'hospitalité communale obéit souvent à un jeu et à un enjeu de gouvernance urbaine qui met aux prises, dans une sorte de cache-cache, la municipalité et l'Etat quant à l'accueil de l'étranger. Les communes se *déchargent* des étrangers et se rejettent mutuellement ce fardeau au motif, tantôt de surcoût des charges financières, tantôt par souci de l'électorat pour maximiser les bénéfices politiques tout en minimisant les coûts financiers que demande une hospitalité non ségrégative. Parfois, on évoque simplement l'incompatibilité de la greffe identitaire (des étrangers) dans le corps social autochtone, ou la tache identitaire à l'image d'une pollution radioactive (nuisances, seuil de tolérance, quota ...). Le discours sur la mixité sociale, la ventilation, le saupoudrage des étrangers, participe de ce présumé sur l'altérité *irrecevable*. D'où des lieux dits cyniquement d'accueil (zones d'attente et de rétention comme Sangatte), aménagés en espaces d'extraterritorialité avec leurs périmètres d'expulsion.

C'est l'appartenance à la commune qui donne accès aux prestations de tous ordres, sous-tendue par une sorte de « préférence communale » (les Nanterriens et les non-Nanterriens). La commune s'érige ainsi en sous-territoire en produisant des normes d'accueil et d'écueils.

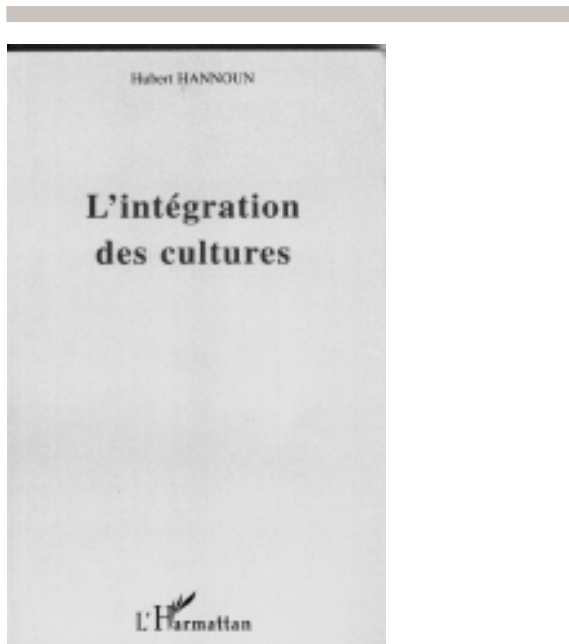
L'« hospitalité » communale peut aussi générer du clientélisme quand elle s'appuie sur des règlements à la frontière de l'illégalité, en glissant du droit au passe-droit.

L'argument « réduire l'accueil pour mieux intégrer » fait le lit à toutes formes de discriminations en matière d'accueil. Resserrer les mailles du filet pour séparer le grain de l'ivraie, permet de réduire drastiquement le nombre d'accueillis. C'est pourquoi, les institutions accueille a minima : islam a minima, aide a minima...

Et tout démontre en fin de compte que les politiques publiques d'aide sont menées moins par philanthropie que par souci d'ordre social, et partant de rentabilité politique.

On est loin de l'éthique d'hospitalité. Peut-être faut-il réserver ce terme à l'espace privé, voire associatif. ■

Achour Ouamara



L'intégration des cultures.

Hubert Hannoun

L'Harmattan, 2004, 107 p.

La coexistence de cultures différentes peut aussi bien être féconde qu'appauvrissante. Tout dépend de la manière dont les cultures (la dominante et les dominées) mettent en commun leurs apports.

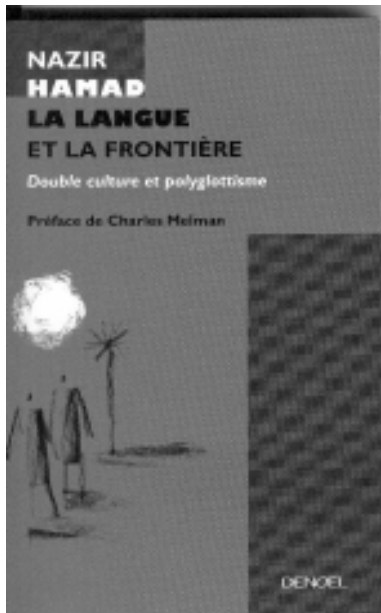
Trois grandes configurations se présentent : L'assimilation et le multiculturalisme d'une part, et l'interculturalité d'autre part. L'auteur oppose cette dernière aux deux premières qui, insiste-t-il, sont des sources d'appauvrissement culturel. L'assimilation s'enferme dans la seule conscience et connaissance d'elle-même, hors des autres groupes culturels, le multiculturalisme, lui, aboutit à l'affirmation identitaire de chaque groupe socio-culturel exclusive des autres groupes, ce qui gêne la cohésion du corps social global.

En revanche, dans une perspective interculturaliste, les groupes culturels, dominant et dominés, deviennent des acteurs de l'intervention humaine dans le processus social. Ils évoluent l'un l'autre dans le sens de l'émergence du groupe nouveau qu'ils doivent construire à partir de leur rencontre, de leurs complémentarités qui prennent le pas sur leurs antagonismes. Ils en sortent ainsi transformés. Dans l'interculturalité, l'homme ne subit pas « passivement l'évolution dont il ne serait que le fêtu. C'est à lui qu'appartient, au moins en partie, d'inventer les habits sociaux dans lesquels il va affronter ses lendemains ».

Dans cet échange, chacun acquiert chez l'autre ce dont il est dépourvu, dans sa façon d'agir comme dans sa façon de penser.

Que serait, au demeurant, une identité sans l'Autre? Une stérile mêmété ! ■

A.O.



La langue et la frontière Double culture et polyglottisme

Nazir Hamad

Préface de Charles Melman

Edition Denoël, 2004, 198 p.

Psychanalyste de profession, Nazir Hamad s'intéresse ici à la présence/absence des origines dans la cure psychanalytique. L'immigré fait déjà un écart à sa culture d'origine en la quittant. Il s'expose « au risque de l'autre, de ses moeurs, de sa langue et de son miroir. Une exposition d'autant plus nécessaire qu'elle offre une grille de lecture de la différence qui permet de réexaminer ses propres références, de les réévaluer et de se restituer à la fois par rapport à elles et à son propre groupe ».

L'auteur écorne au passage l'ethnopsychiatrie qui enchaînerait l'immigré à sa culture d'origine en développant une psychanalyse spécifique à un groupe donné, et en cela elle s'apparenterait dans ses méthodes au chamanisme, d'autant que les références des immigrants à leurs origines (comportements, croyances, etc.) n'ont plus cours dans le pays d'origine. Les références à ces origines perdues, comme toute tentative d'en vouloir combler le vide « risque de chasser l'inconscient ».

Plus intéressant la dialectique langue d'accueil/langue d'origine mise en avant dans la cure. Ainsi, l'usage de la langue d'accueil « permet au sujet d'exprimer sa subjectivité là où la langue maternelle tend à se refuser à la modulation et à l'infléchissement. Une expression est rendue possible, d'autant plus que la langue de culture semble mieux se prêter à l'arrangement, de sorte que le travail final échappe à ce qui aurait pu choquer ou susciter la désapprobation dans la langue maternelle. Autrement dit, par le recours à la langue d'accueil, le sujet invente inconsciemment un procédé qui lui permet de dire et d'atténuer l'impact de ce qu'il dit, un procédé qui lui épargne un effort psychique en rapport avec l'inhibition ou la répression ».

Ainsi des femmes immigrées qui n'abordent qu'en français les problèmes liés à la sexualité (comme le Sida, par exemple), car les signifiants étrangers viennent « remplacer les signifiants de la langue maternelle dont la charge pulsionnelle est insupportable ».

La langue d'accueil facilite par ailleurs une approche de la névrose que la langue maternelle n'aurait peut-être pas admise. Elle permet au patient, par ses aménagements, de « négocier la sévérité des conflits archaïques », car les objets et les valeurs « se désacralisent en s'inscrivant dans une langue profane ».

Des mots invités se glissent dans la langue d'accueil, d'autres, clandestins, s'imposent d'eux-mêmes, et qu'il faut prendre en compte. C'est par ce biais que l'inconscient emprunte à la langue d'accueil des « signifiants qui servent de ponts verbaux assurant l'accès à la langue maternelle ».

Perdues ou retrouvées, les origines occupent toujours la demeure trouble de l'inconscient. ■

A.O.